

Assiettes et taux de cotisations 2022

	Assiette de cotisations	Taux
Maladie	Revenu professionnel inférieur à 16 454 € (40 % du PASS)	Taux progressif : 0 à 3,17 %
	Revenu professionnel compris entre 16 454 € et 45 250 € (40 à 110% du PASS)	Taux progressif : 3,17 % à 6,35 %
	Revenu professionnel compris entre 45 250 € et 205 680 € (110 % du PASS et 5 PASS)	6,35 %
	Part de revenus supérieurs à 205 680 € (5 PASS)	6,50 %
Indemnités journalières	Revenu dans la limite de 205 680 € (5 PASS)	0,85 %
Retraite de base	Revenu dans la limite de 41 136 € (1 PASS)	17,75 %
	Revenu au-delà de 41 136 € (1 PASS)	0,60 %
Retraite complémentaire	Revenu dans la limite de 38 916 €	7 %
	Revenu compris entre 38 916 € et 164 544 € (4 PASS)	8 %
Invalidité - décès	Revenu dans la limite de 41 136 € (1 PASS)	1,3 %
Allocations familiales	Revenu professionnel inférieur à 45 250 € (110 % du PASS)	Taux nul
	Revenu compris entre 45 250 € et 57 590 € (110 % et 140 % du PASS)	Taux progressif : 0 à 3,10 %
	Revenu professionnel supérieur à 57 590 € (140 % du PASS)	3,10 %
CSG -CRDS	Revenu professionnel + cotisations sociales obligatoires	9,70 %
	Revenus de remplacement	6,7 %